



PERPIGNAN  
LA RAYONNANTE  
DIRECTION  
DE L'HABITAT

# CAHIER DES CHARGES DE CESSION

## FICHE N°405

### Adresse : 29 rue des Augustins

### Quartier LA REAL

#### L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 29 rue des Augustins** ( cadastré AB225) en R+4, et développant **175m<sup>2</sup>** de surface de plancher), sur une parcelle d'une contenance de 59m<sup>2</sup>.

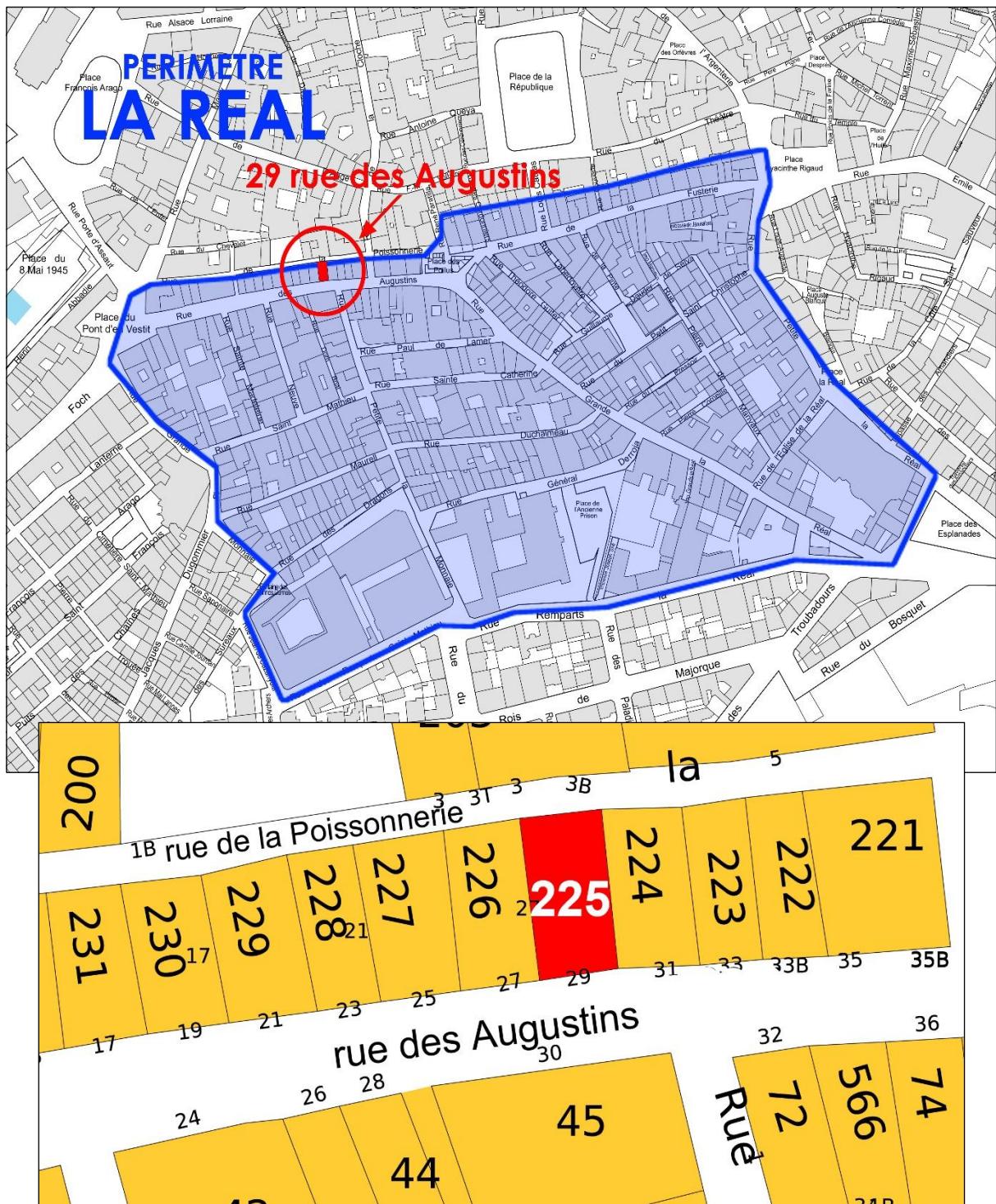
**La cession ne concerne pas le local du rez-de-chaussée (mur et fonds de commerce)**

(Façade rue des Augustins)



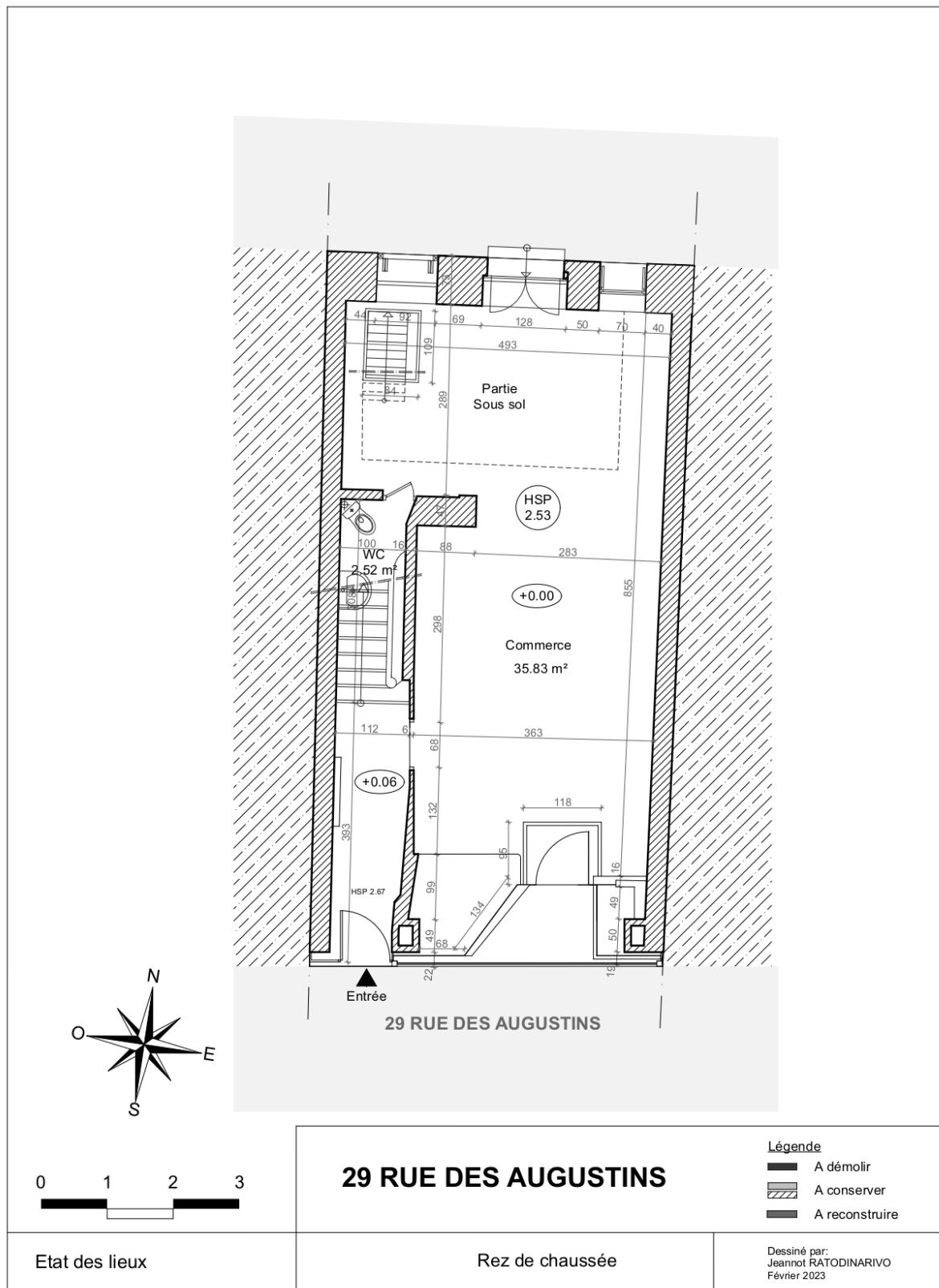
Cet immeuble est composé de **6 logements (160m<sup>2</sup>) + 1 local commercial (rdc)**. La façade donnant rue des Augustins est orientée au Nord. Sa construction date des années 1800.

## Plan de situation

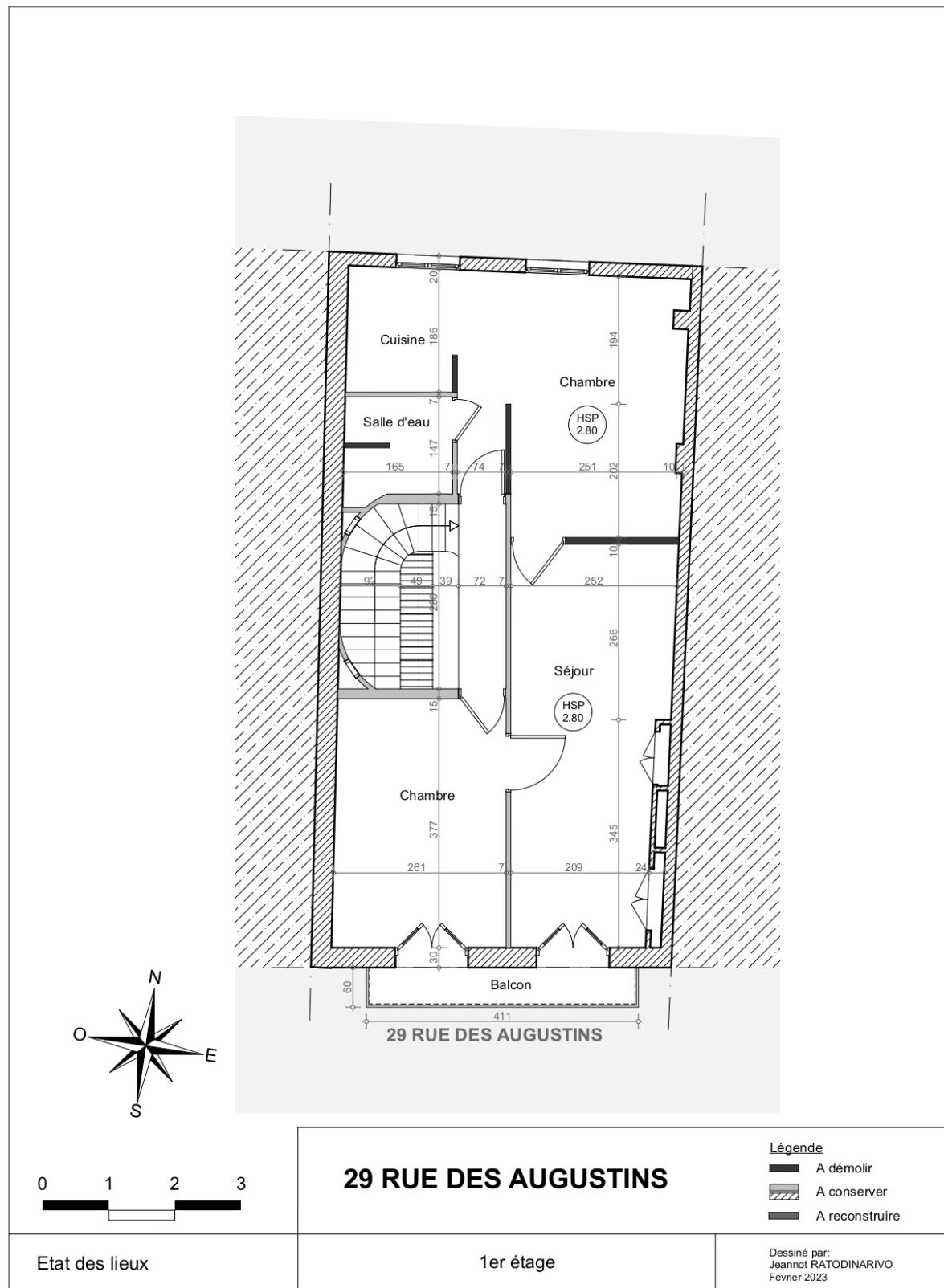


# PLANS

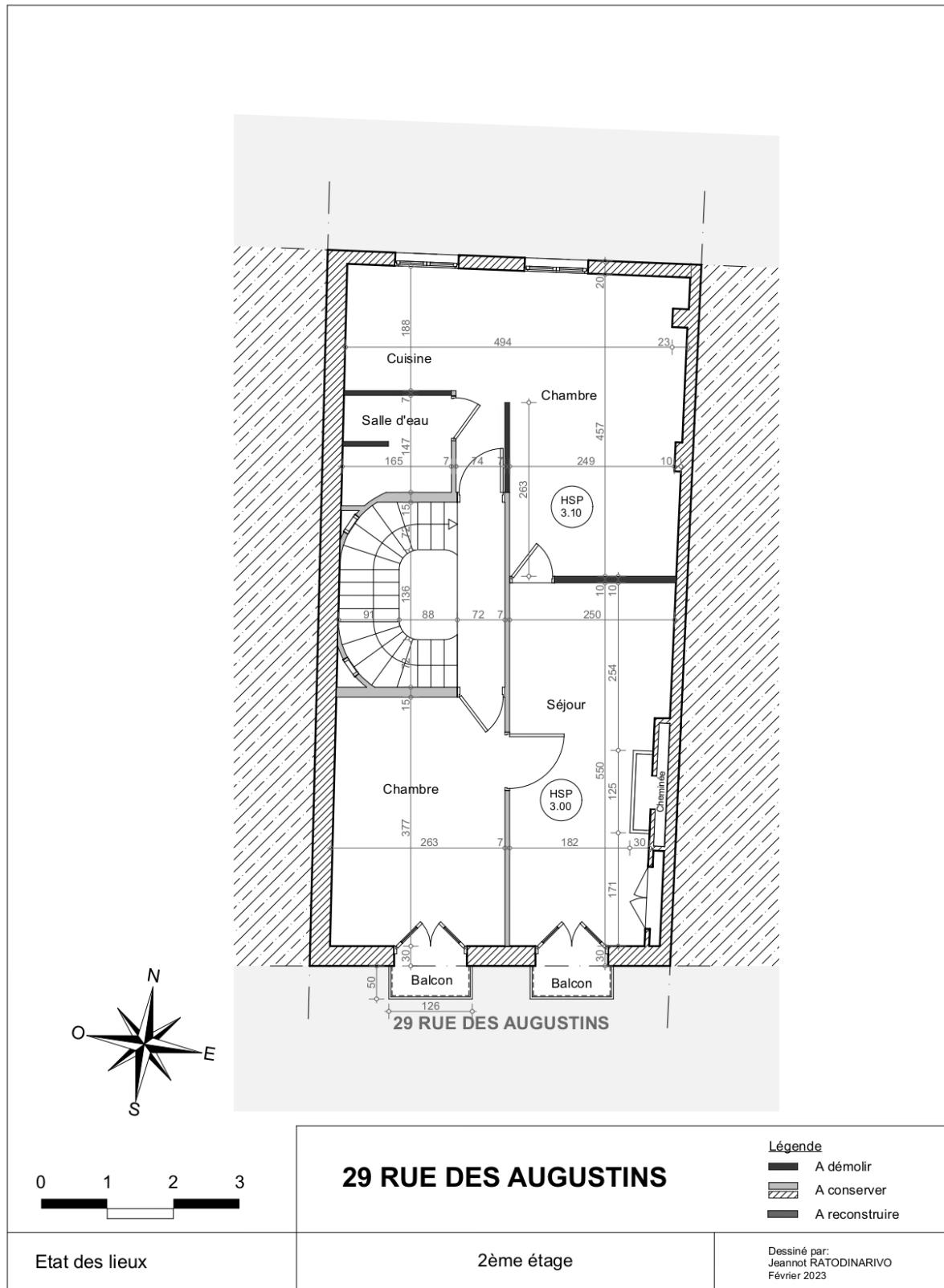
## Rez-de-chaussée



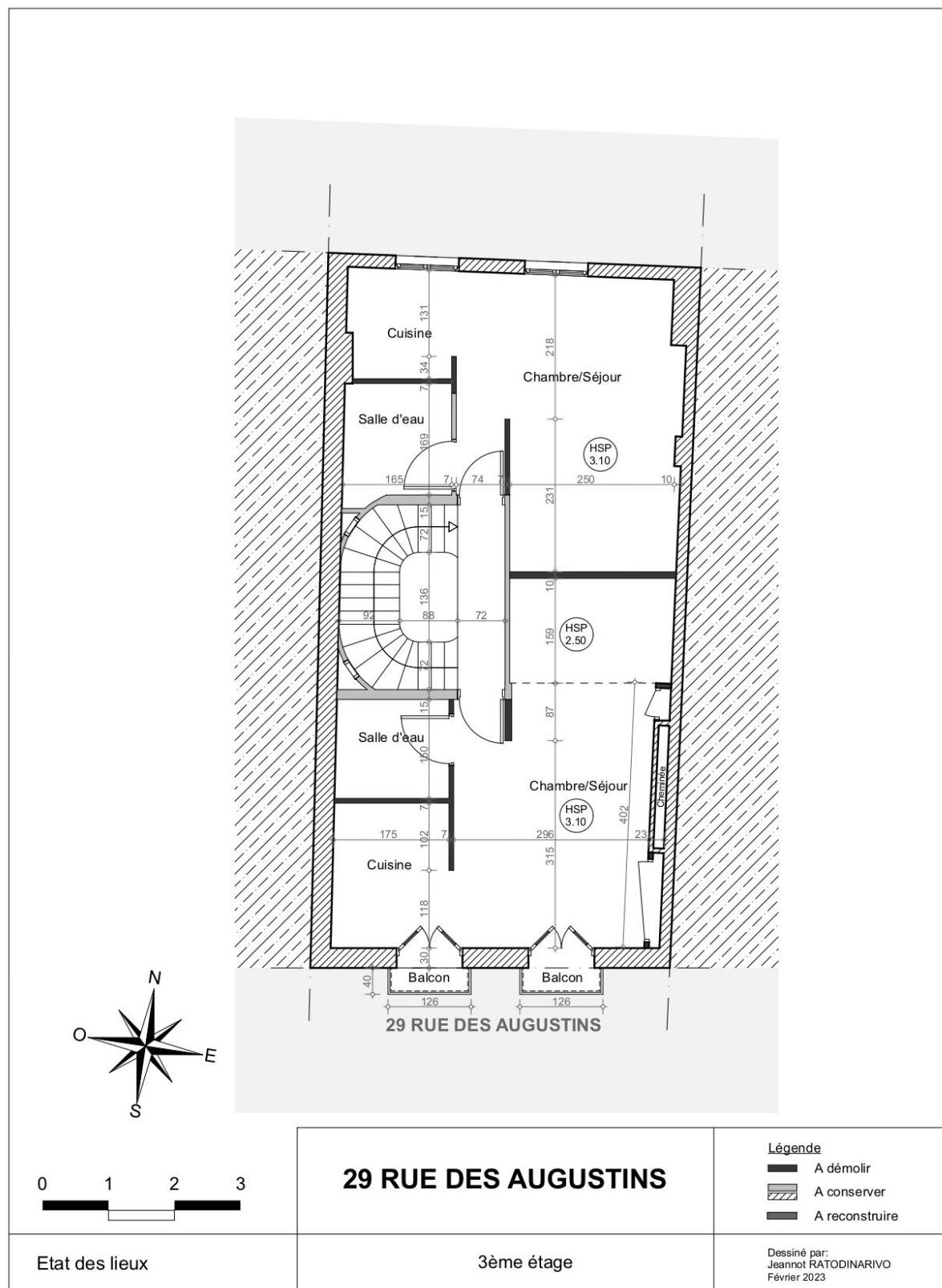
# 1<sup>er</sup> étage



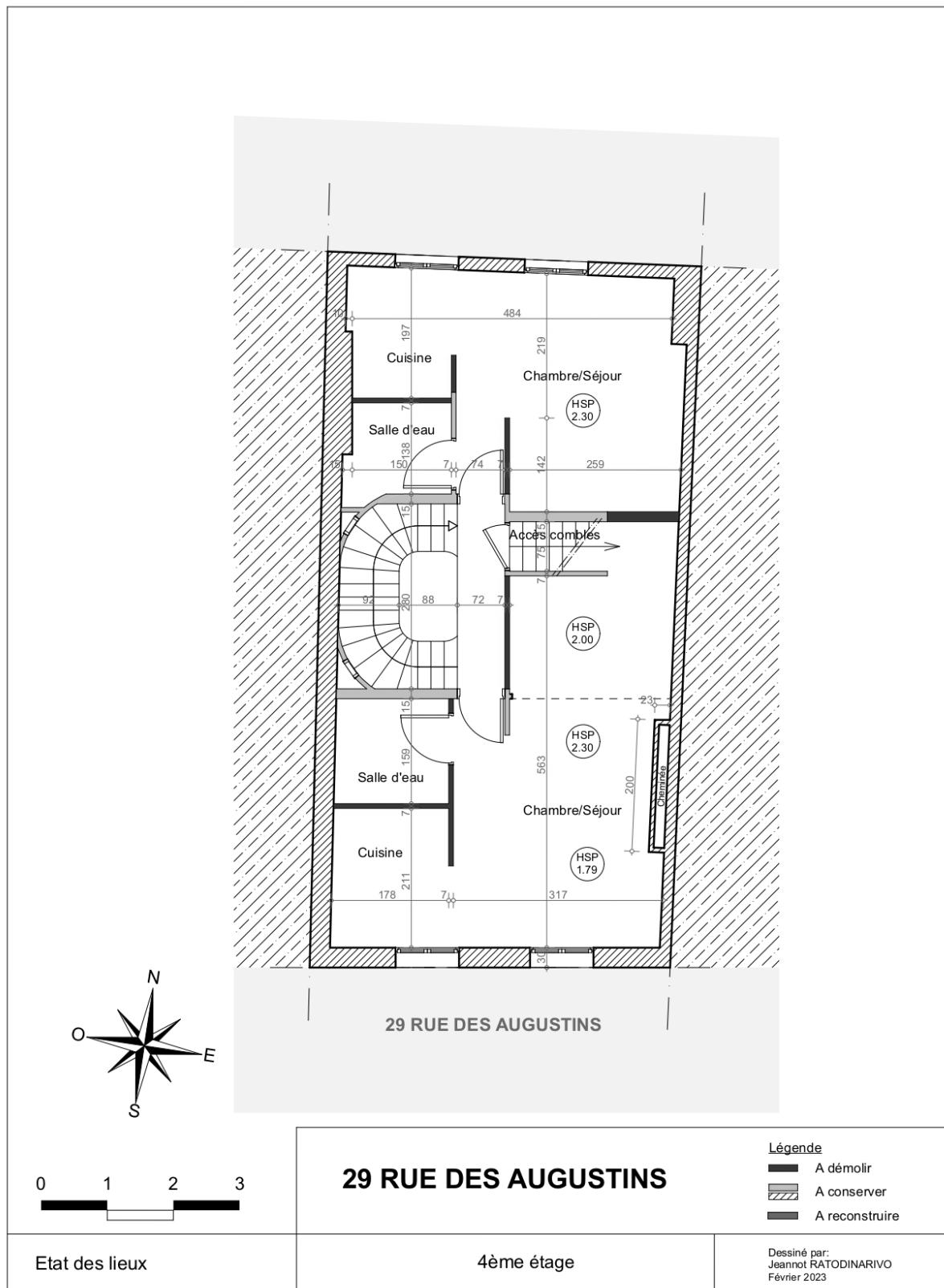
2<sup>ème</sup> étage



## 3ème étage

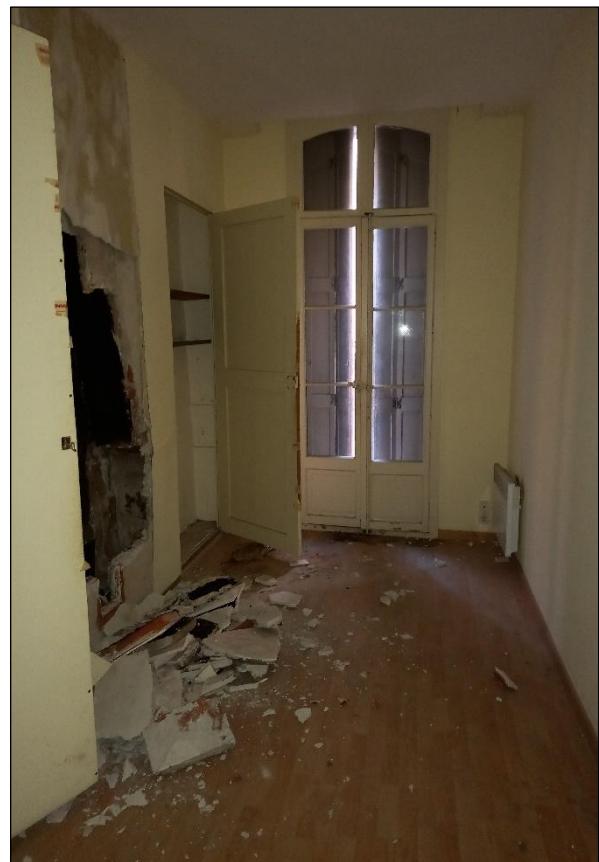


## 4ème étage



## Photos

---





## **L'opération de réhabilitation**

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION CŒUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

### **Règlement pour candidater :**

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/12/2025**.

**Contact :**

**Ville de Perpignan**

**Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine**

**11 rue du Castillet – 2<sup>o</sup> étage**

**opah.ru.lareal@mairie-perpignan.com**

**Tel : 04 68 66 34 15**